

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du relevé de conclusions de la séance du 16/09/2021. (vote)
2. Actualités nationales et locales.
3. Budget. (vote)
  - . Budget rectificatif n°2 2021.
  - . Budget initial 2022.
  - . Tarifs 2022.
4. Révision des statuts de l'Inspé. (vote)
5. Proposition d'attribuer le nom de Samuel Paty à l'amphithéâtre de l'Inspé/site st Agne. (information)
6. Formation initiale et continue.
  - . DU Laïcité. (vote)
  - . Point sur les effectifs. (information)
  - . Mise en place des stages en alternance et SPA. (information)
  - . Nouvelle formation CAFIPEMF. (information)
7. Renouvellement de membres extérieurs désignés par le Conseil d'Inspé. (vote)
  - . Conseil d'Inspé – Proposition : Catherine Xuereb, présidente de l'INP de Toulouse.
  - . COSP – Proposition : Fatima Fetouhi, directrice territoriale Canopé Occitanie

## MEMBRES PRESENTS

**Membres présents (10)** : GARNIER Emmanuelle, GUILLEN Frédéric, JEUNIER Benoît, MADAR Georges, MARTIN Emmanuelle, MARTIN Franck, MAUMON Nathalie, RAIMBAULT Philippe, SAINT-MICHEL Marie, SAINT-GIRONS Bernard.

**Procurations (8)** : BADORC Nathalie à SAINT MICHEL Marie, CARNUS M-France à MAUMON Nathalie, GRIMAL Fabien à MARTIN Emmanuelle, LETARD Pascal à SAINT MICHEL Marie, O'CONNEL A- Marie à GARNIER Emmanuelle, PELLEFIGUE Nadia à SAINT-GIRONS Bernard, RATTAT A-Claire à SAINT-GIRONS Bernard, SAMALENS Jérôme à RAIMBAULT Philippe.

**Invité.e.s permanents à titre consultatif** : DUPONT Pascal, DUVIGNAU Karine, FALCETTE Laurent, GOBBE MEVELLEC Euriel, JESSEL Nadine, LARRE Françoise, LAVERDET Christine, MORALES Yves, PRIOURET Pierre, ROBERT Claire

**Excusés** : F. ALLEMAND, Damien TREMEAU

**Secrétaires de séance** : BATONNEAU Blandine et CASTANG Stéphane.

Jérôme SAMALENS, Président de la Commission Éducation, Collèges et Jeunesse du Conseil départemental du Gers - absent de cette séance- siègera en tant que représentant du Conseil départemental du Gers - pour une durée de 15 mois.

### 1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA SEANCE DU 16/09/2021 (VOTE)

**VOTE : Unanimité**

### 2 – ACTUALITES NATIONALES ET LOCALES

#### • **Enquêtes du R-Inspé sur les alternants**

N. JESSEL fait état de deux enquêtes relatives aux alternants (stagiaires à tiers temps), l'une quantitative et l'autre qualitative, menées au niveau du réseau des INSPÉ. Vingt-six INSPÉ sur trente-deux ont participé à la première enquête. Le nombre de contrats proposés par le rectorat rapporté au nombre d'étudiants inscrits en M2 (non lauréats du concours) est le suivant : 1<sup>er</sup> degré : 1 contrat pour 1,6 étudiants inscrits ; 2<sup>nd</sup> degré : 1 contrat pour 1,7 étudiants inscrits ; CPE : 1 contrat pour 3 étudiants inscrits. Ces données chiffrées sont à relativiser, dans la mesure où certains candidats s'étaient inscrits dans ce dispositif mais ont été lauréats par la suite du concours.

Pour la mention 1, la répartition en pourcentage entre les contractuels et les SOPA est de 47 contre 53. Pour le second degré, 31% des étudiants sont contractuels et 69% sont en SOPA, avec d'importantes disparités selon les parcours. Le ratio pour les CPE est de 26 contre 74.

E. GOBBE-MEVELLEC précise les éléments concernant l'INSPÉ TOP. Sur le 1<sup>er</sup> degré, la situation diffère entre la Haute-Garonne et les autres départements. La totalité des berceaux de la Haute-Garonne n'a pas pu être couverte. L'éloignement géographique des berceaux de formation (pour le stage filé), potentiellement problématique, a fait l'objet d'échanges avec le rectorat. Cet éloignement lié à la charge de travail n'a pas provoqué à ce jour de démissions, hormis une, mais la fatigue se faisant sentir, l'INSPÉ reste vigilant.

C. LAVERDET pour l'UNSA, alerte sur la situation de stagiaires affectés très loin de Toulouse pour leur stage massé. Un courrier a été adressé au DASEN de la Haute-Garonne.

G. MADAR confirme cet élément. Techniquement, certaines mises en stage sont matériellement impossibles. S'ajoute la question de l'équité. Les frais de déplacement ne sont pas remboursés.

B. SAINT-GIRONS estime que le volet professionnalisation de la formation ne se déroule pas de manière satisfaisante. Il s'agit d'un sujet majeur, au cœur de la réforme. Pour autant, le travail accompli par les services a été considérable, souvent réalisé dans des conditions difficiles. Reste à déterminer comment sera valorisée cette expérience dans le concours, notamment au moment du passage de l'épreuve 2 d'admission. La valorisation de cette même expérience lors de l'entrée dans la carrière (au-delà des deux mois de bonification d'ancienneté prévus actuellement) sera aussi à travailler.

M. SAINT-MICHEL fera le lien avec les services et le secrétaire général sur cette difficulté. Un problème de RH sur le 1<sup>er</sup> degré est bien présent.

Pour G. MADAR, le problème devient celui de l'attractivité du master MEEF.

E. GOBBE-MEVELLEC revient sur les conventions pour les stages de pratique accompagnée. L'ancien modèle avait été utilisé pour le démarrage du dispositif. Le nouveau modèle de convention, émanant du ministère, a été réceptionné à l'INSPÉ le 17 septembre. Il a été adapté au contexte local, travail entrepris conjointement par l'INSPÉ et le rectorat, puis envoyé au service scolarité le 8 octobre. Cette nouvelle convention lève le doute sur le volet gratification, qui existe bien. Le volume horaire du SPA, de 324h/an, est également clairement indiqué. Chaque parcours réfléchit désormais sur les modalités d'accompagnement et d'évaluation.

- **Projet d'arrêté sur la formation initiale statutaire des enseignants lauréats des concours**

Il s'agit un projet d'arrêté relatif au statut des stagiaires qui exerceront à la rentrée 2022, à la suite du M2. Les stagiaires bénéficieront de 10 à 20 jours de formation, en fonction de l'obtention ou pas du master MEEF. En revanche, le temps d'alternance n'est pas indiqué (50% ?). Le tutorat sera adapté à l'expérience antérieure du stagiaire, accompagné d'un parcours d'approfondissement pour les détenteurs d'un MEEF ou de consolidation pour les autres.

Le président de séance précise qu'une disposition de cet arrêté indique que le stagiaire est informé, dans un délai d'un mois suivant sa prise de fonction, des modalités de formation qui lui seront appliquées. La volonté de personnaliser la formation est bien présente, source d'inconfort certes, mais répondant à des situations diverses et originales. Deux CT auront permis de produire ce projet d'arrêté.

P. PRIOURET demande comment fonctionne la commission académique, du point de vue du traitement individualisé ? Depuis 2013 qu'elle siège, le traitement s'opérait plutôt en grandes masses, sur des « cas-types ».

N. MAUMON demande ce que deviendraient les étudiants qui ne valideraient pas cette année leur master MEEF. A titre d'exemple, certains étudiants n'ont toujours pas de cours de langues, UE pourtant non-compensable. Par ailleurs, en termes de parcours de formation, certains collègues expriment la crainte de la gestion d'une importante hétérogénéité des profils.

E. GOBBE MEVELLEC, sur la première question, rappelle qu'existe la possibilité d'un report de stage de droit pour les lauréats concours n'ayant obtenu le master. En revanche, la question du renouvellement est encore à travailler. Sur l'UE de langues, elle admet qu'existe un réel problème, mais en cours de résolution.

La directrice de l'INSPÉ précise sur la deuxième question de N. MAUMON, qu'il peut y avoir des intersections entre la proposition de formation pour les nouveaux stagiaires et certaines UE du master. Le sujet est en effet compliqué et demandera réflexion.

G. MADAR ajoute qu'une diminution des effectifs sur les sites entraînerait la mise en place d'une telle formation pour deux, trois ou quatre stagiaires, ce qui semblerait très compliqué.

E. GOBBE-MEVELLEC confirme que tout ne pourra pas être mutualisé. En revanche, cela pourrait être le cas pour des sujets tels que l'école inclusive ou la laïcité.

F. MARTIN s'interroge sur l'organisation à adopter en interne pour parvenir à la construction de ces formations.

N. JESSEL répond que cela passera par la mise en place de groupes de travail. Le réseau des INSPÉ y réfléchit également. Des moyens supplémentaires devront être alloués.

P. PRIOURET se demande dans quelle case entreraient les environ 10% de stagiaires lauréats de concours en situation de report de stage.

B. SAINT-GIRONS ne dispose pas d'éléments à communiquer sur ce sujet.

- **Questionnaire de la Cour des comptes adressé aux Inspé**

La Cour des comptes se penche au plan national sur le coût de la formation des enseignants dans les INSPÉ. Un certain nombre de questions ont été transmises via le R-Inspé, réponses souhaitées pour le 20 novembre.

B. SAINT-GIRONS relève trois points : 1/ Il ne s'agit pas d'un contrôle de la Cour des comptes, mais plutôt d'une note dictée par le souci de voir comment, globalement, certains aspects de la réforme se mettent en œuvre et impactent les effectifs des INSPÉ. 2/ Le deuxième sujet est budgétaire. Comment la notion de budget de projet a été traduite dans les faits ? Des bonnes pratiques peuvent-elles être dégagées ? 3/ Le troisième élément concerne la dimension recherche. La Cour des comptes est silencieuse à ce sujet. Une réponse sera transmise permettant de rappeler que la formation est bien adossée à la recherche.

La présidente d'UT2J souscrit aux propos de B. SAINT -GIRONS, un paragraphe recherche doit être intégré à la la réponse au questionnaire. Elle partage les inquiétudes du président de séance au sujet de la recherche. Cette dimension est incontournable. La gouvernance de la recherche leur sera présentée. La CPU ira en ce sens également de son côté.

K. DIVIGNAU remercie les deux précédents intervenants.

E. MARTIN rappelle que les années 2020 et 2021 faisant l'objet du travail entrepris par la cour des comptes ont été marquées par le télétravail, l'absence de déplacement des personnels ainsi que des étudiants à l'étranger. Les résultats ne vont-ils pas s'en trouver biaisés ?

B. SAINT-GIRONS répond que ces éléments de contexte accompagneront la réponse.

- **Certification des compétences numériques pour les enseignants.**

N.JESSEL aborde ce sujet. L'an dernier un travail a été accompli sur le référentiel des compétences numériques pour les enseignants : il est désormais stabilisé et devrait être publié prochainement. La certification ne doit pas être et ne sera pas bloquante pour l'obtention du master ou du concours. En revanche, elle devra être proposée sur le M2 ou passée sur le T1, T2 ou T3. La certification comprend deux volets : PIX, PIX+éducation (équivalent du C2I2E) et le volet certification faite à l'INSPÉ tout au long du master MEEF. Le travail du R-INSPÉ va consister en une réflexion sur ce 2<sup>nd</sup> volet, volet humain. Quelles parties du référentiel exploiter, quelles compétences évaluer et comment les évaluer ... ? La proposition doit remonter au MENESRI pour février 2022. Les calendriers étant très contraints, le R-INSPÉ demandera au ministère que pour cette année la certification soit allégée, voire neutralisée (année blanche).

### **3 – BUDGET (VOTE)**

- **BR n°2 2021**

On observe une variation minime, à hauteur de 34 763€, sur un budget total supérieur à 5 millions. En recettes, il s'agit pour l'essentiel d'une opération comptable, consistant en une diminution des reprises d'amortissement, montant communiqué par l'agence comptable d'UT2J. Les ressources propres sont également revues à la baisse. La diminution des recettes se répercute naturellement en dépenses. La ligne « réserves de précaution » est à ce stade de l'année budgétaire utilisée et ventilée sur diverses dépenses.

**VOTE : Unanimité**

- **Budget initial 2022**

Ce budget initial s'inscrit dans la lignée des précédents. La dotation UT2J, pour 2 800 000€, est stable. Le chapitre « Ressources propres » est également stable. A noter une légère diminution des recettes liées à la restauration, à l'hébergement et à la location de salles. En recettes le montant global s'élève à 3 800 471€. Les ajustements se retrouvent en dépenses. Les budgets de fonctionnement des sites sont revus légèrement à la hausse, pour prendre en compte la hausse des prix des fluides. Une enveloppe « mobilier » est prévue pour le site de Montauban, suite à restructuration de celui-ci. La masse salariale est légèrement revue à la baisse. La réserve de précaution est en légère augmentation par rapport à celle du BI 2021.

**VOTE : Unanimité**

- **Tarifs 2022**

Le tarif étudiant à 3,30€ est stable. Sous réserve de la compensation CVEC UT2J, un tarif à 1€ pourra également être proposé, à l'instar du CROUS.

A la question du potentiel impact des nouveaux profils de stagiaires posée par P. PRIOURET, il est répondu qu'un budget étant prévisionnel, il sera procédé aux ajustements nécessaires à l'occasion du budget rectificatif 1.

**VOTE : Unanimité**

### **4 – REVISION DES STATUTS DE L'INSPÉ (VOTE)**

B. SAINT-GIRONS propose deux points d'entrée :

. L'actualisation mécanique du texte. Depuis son adoption, un certain nombre de réformes sont intervenues, comme le changement de nom par exemple.

. Certaines dispositions ne semblent plus adaptées au contexte actuel, comme la question des pôles (mis en place par François GREZES-RUEFF lorsqu'il était directeur). Ce sujet a déjà été abordé en séance. Un travail important a été mené par un groupe ad-hoc. Si les pôles disparaissent, un lieu permettra néanmoins de traiter des sujets de transversalité et de pluridisciplinarité, le Comité Formation Commune, Certifiante, Continue et Commune – F4C et pour remplacer les pôles dans leur fonction RH sera mis en place un conseil interdisciplinaire .

B. SAINT GIRONS note que dans le cadre de cette révision des statuts, l'objectif de simplification n'est pas totalement accompli.

Le président du Conseil complète son propos introductif par deux remarques :

1/Le code de l'éducation inscrit les INSPÉ dans le champ de compétences des recteurs de région. Le rectorat d'académie joue néanmoins un rôle important dans le fonctionnement de l'INSPÉ. Il lui semble dès lors logique que les décisions prises par le recteur ou la rectrice de région le soient sur proposition du recteur d'académie. D'un dialogue entre les deux émanera un enrichissement mutuel.

2/Ce que le Conseil d'institut est amené à débattre et voter vaut dans le schéma organisationnel actuel de l'ESR du site toulousain. Si la situation était amenée à évoluer, une nouvelle révision des statuts pourra s'avérer nécessaire.

N. JESSEL tient d'abord à remercier le groupe qui a travaillé efficacement et rapidement à cette révision statutaire. La nouvelle structuration serait la suivante : un Conseil par mention et le Comité F4C, pour l'organisation des formations inter et hors mentions. Un Conseil interdisciplinaire, où sera discuté tout le travail des ex-pôles, complètera le dispositif. Elle ajoute que deux amendements « SAINT-GIRONS » pourraient être intégrés, l'un consistant à insérer dans le préambule la formule « *en l'état actuel de la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche du site toulousain* » et l'autre par rapport aux décisions prises par le Recteur de région sur proposition du recteur d'Académie.

Quelques autres modifications sont proposées : un ajout page 4 sur la sobriété numérique et sur la laïcité (en rouge dans la V13). La précision en page 6 concernant la désignation des personnalités extérieures du Conseil d'Inspé par le recteur de région académique « *sur proposition du recteur d'académie* » (à replacer dans tout le document). Une phrase précisant « de sexe masculin ou féminin » pourrait être supprimée.

G. MADAR regrette la disparition de la mention « *à l'utilisation des logiciels libres* » en page 5 et demande sa réintroduction.

B. SAINT-GIRONS répond que cette proposition est retenue.

N. MAUMON regrette, la sous-représentation des membres élus représentants des personnels dans la composition du Conseil d'institut et les nouvelles modalités de désignation du directeur d'INSPE qui n'impliquent plus les membres du Conseil.

B. JEUNIER membre de la commission des personnels BIATS, à laquelle il se dit attaché, demande, profitant de la présence simultanée de la directrice de l'INSPÉ et de la présidente de l'université de rattachement, quel est le rôle dévolu à cette commission dans le contexte actuel, dans la mesure où il n'y a plus de CPE à UT2J (en tout cas en son organisation antérieure).

La présidente d'UT2J n'a pas la réponse immédiate et comprend que ce flou dans l'articulation des deux commissions puisse poser question. Affichant la volonté de parvenir à un fonctionnement le meilleur possible, elle propose de recueillir le maximum d'éléments afin d'instruire la question.

F. MARTIN émet trois remarques : 1/l'arrêté fixant la composition du Conseil d'institut date de l'ESPE et non de l'INSPÉ. Visiblement, aucune autorité rectorale n'a eu la volonté de changement en l'espèce. 2/ il de demande ce que peut bien signifier la terme « sobriété numérique ». 3/A ses yeux, « méthodes pédagogiques innovantes » page 5 signifie qu'elles sont neuves, pas nécessairement efficaces.

B. SAINT-GIRONS le rejoint sur ce dernier point, et propose d'ajouter « méthodes pédagogiques innovantes *et de leur l'évaluation* » à la phrase.

Un échange s'engage sur la notion de sobriété numérique, étendue à une certaine sobriété au sens large.

F. GUILHEN aborde la question des directions de mentions. Il propose « directeurs-adjoints » plutôt que « co-directeurs ».

E. GOBBE-MEVILLEC souligne que la précision figure dans l'article 32 en page 16. Il s'agit « *d'un-e directeur-riche ou une équipe de co directeur-rices* ». Un échange s'engage sur ce point.

K. DUVIGNAU rappelle, pour lever toute ambiguïté, que le président du COSP est « élu » et non « désigné » en page 11.

P. PRIOURET fait part de quelques observations : l'ajout du paragraphe, page 5, en lien avec la laïcité. Il comprend vu le contexte et ne conteste aucunement l'importance de cette notion, mais n'est pas favorable à venir graver dans le marbre des événements circonstanciels. Il se demande ensuite si la formulation de l'amendement SAINT-GIRONS « *sur proposition du recteur d'académie* » est suffisamment forte. Le recteur de région académique ne devrait pas pouvoir nommer une personne non proposée par le recteur d'académie.

Après discussion, le paragraphe relatif à la laïcité sera traité à l'identique des autres missions et ne fera pas l'objet d'un alinéa spécifique.

P. PRIOURET pose ensuite une question sur la composition du COSP, notamment sur les personnalités extérieures, et la présence optionnelle « dans la mesure du possible » des représentants syndicaux. Pourquoi la présence syndicale n'est pas systématique ? Il demande par ailleurs, page 23, ce que signifie « - accompagner les carrières des personnels du corps enseignant ».

N. JESSEL explique qu'il peut s'agir, par exemple, d'une aide apportée à un enseignant pour construire un dossier présenté en CNU. La formule est probablement à modifier, vers « - *accompagner les membres du corps enseignant dans leurs évolutions de carrière* ». Elle propose d'enlever cette mention et de la faire figurer dans le règlement intérieur avec une mesure identique pour les personnels biats.

La présidente d'UT2J indique ne pas participer au vote, dans la mesure où elle va voter ce point en conseil d'administration. Dans un second temps, étant destinataire d'une procuration, elle revient sur sa décision à ce titre.

N. MAUMON explicite le vote CONTRE des représentants des personnels par la sous représentation des représentants élus en conseil d'Institut et par le manque de reconnaissance des personnels dans le processus de nomination de la direction.

B. SAINT GIRONS met les statuts au vote avec tous les amendements proposés en rouge et en bleu dans le texte (V13) et ceux notifiés en séance.

**VOTE : POUR : 14 /CONTRE : 4**

## **5 - PROPOSITION D'ATTRIBUER LE NOM DE SAMUEL PATY A L'AMPHITHEATRE DE L'INSPÉ/SITE ST AGNE (INFORMATION)**

Un échange simple, ouvert et direct a eu lieu lors de la précédente séance, duquel avait émergé le sentiment qu'il y avait consensus. La journée banalisée du 28 octobre offrira l'occasion d'un débat plus large, idée qui tient vraiment à cœur de la directrice. Le vote sera proposé lors de la prochaine séance.

## **6 - FORMATION INITIALE ET CONTINUE (VOTE)**

### **• DU Laïcité (vote)**

F. MAÏPLE présente ce point. Dans le cadre du rapport Obin, une préconisation portait sur la mise en place de ce type de formation pour les personnels de l'Éducation nationale. Cette formation devrait concerner une centaine de personnes, opération prévue pour l'instant pour deux ans, financée en totalité par le ministère. Notre collègue Frédérique de la MORENA, membre du Conseil des Sages de la laïcité, a été approchée par les services de la DGESCO, afin de mettre en place ce DU, en partenariat avec les services rectoraux. L'université de la Sorbonne va couvrir les académies franciliennes et ultra-marines. Il reste 21 académies à couvrir (1 candidat par académie). L'idée serait d'ouvrir le 1<sup>er</sup> DU fin janvier/début février 2022. Le dispositif est supporté par la formation continue d'UT2J, l'ingénierie pédagogique par l'INSPÉ (70% à distance).

E. GOBBE-MEVILLEC précise que l'idée serait de passer ce projet en CFVU le 18 novembre prochain, en anticipation par rapport à l'examen des autres demandes.

**VOTE : Unanimité**

### **• Point sur les effectifs**

E. GOBBE-MEVILLEC rappelle simplement la stabilité des effectifs, avec cependant quelques difficultés au niveau des filières professionnelles. L'idée d'une préparation au concours commence à émerger concernant les reçus master ayant échoué au concours. Cette piste, plutôt que la mise en place d'un DU, sera présentée lors d'un prochain conseil.

- **PPPE parcours préparatoires au professorat des écoles**

La directrice adjointe formation initiale aborde ce sujet. Une réponse à appel à manifestation d'intérêt a été déposée par l'UT2J, co-portée par le lycée Rive gauche et la licence Sciences du langage. Ces parcours prennent la forme d'une licence, co-portée par un lycée et une université. Un PPPE a vu le jour à la rentrée à Paul Sabatier, co-porté avec le lycée Bellevue. Existence déjà dans le paysage local des dispositifs de licence intégrant des éléments de pré-professionalisation (UT3, Albi, UT2...).

- **Nouvelle formation CAFIPEMF**

P. DUPONT présente ce point. Un texte du 27 mai 2021 renouvelle la structure de l'examen, avec des semaines d'observation et deux semaines de formation, assurées conjointement par le rectorat et l'INSPÉ, pouvant donner lieu à la délivrance de crédits ECTS. Un travail a donc été mené en interne. La formation, qui a débuté la semaine dernière, comprend 5 modules. Les candidats sont désormais inscrits à l'INSPÉ, donnant l'accès à l'ENT ainsi qu'aux médiathèques.

M. SAINT-MICHEL salue la mobilisation de l'INSPÉ sur ce sujet, dans un calendrier contraint.

## **7 – RENOUELEMENT DES MEMBRES EXTERIEURS DESIGNES PAR LE CONSEIL D'INSPÉ (VOTE)**

Deux propositions ont été émises :

- **Conseil d'INSPÉ**

- Proposition : Catherine Xuereb, présidente de l'INP Toulouse.

L'idée est d'élargir le cercle des partenaires de l'INSPÉ. L'expérience des écoles d'ingénieurs en matière de professionnalisation ne pourra qu'enrichir l'INSPÉ.

- **COSP**

- Proposition : Fatima Fetouhi, directrice territoriale Canopé Occitanie.

Il s'agit d'un acteur tout à fait important dans le fonctionnement de notre institut.

**VOTE : Unanimité**

## **8 – QUESTIONS DIVERSES**

E. GARNIER souhaite présenter un certain nombre d'informations générales :

- **L'UT2J va ouvrir un blog « responsabilité sociétale »**, qui va réunir les questions du développement durable, de la politique liée au handicap et la politique égalité, avec un-e chargé-e de mission pour chaque thème.  
<https://blogs.univ-tlse2.fr/ddrs>

- **L'UT2J a récemment développé, comme cela est désormais possible, une alliance avec plusieurs universités européennes.**

L'UFT est opératrice, pour le compte d'UT2J. Il s'agit d'une université thématique autour du spatial portant le nom d'UNIVERSEH. La communauté universitaire dans son ensemble pourrait s'intéresser à ces questions. Une présentation, même courte, pourrait être faite, si cela intéresse l'INSPÉ.

N. JESSEL répond par l'affirmative, d'autant plus que Josiane MOTHE, formatrice INSPÉ, est très impliquée dans ce projet.

B. SAINT-GIRONS profite de ce sujet européen pour réaffirmer toute la place de la mobilité des étudiants (malgré un emploi du temps MEEF 1 et 2 chargé), freinée par la situation sanitaire. Les évolutions pédagogiques passent par la confrontation avec des pratiques à l'étranger.

- **L'Université de Toulouse.**

Les travaux progressent. Le texte posant les principes fondateurs est en ligne sur le blog Vie institutionnelle d'UT2J. L'écriture du projet scientifique est en cours depuis le mois de février dernier. Le groupe de travail Formations et vie étudiante s'est lui mis en marche dès le mois de mai. Un autre groupe concerne le doctorat. Le conseil des membres, composé des dirigeants des établissements, réfléchit au possible schéma organisationnel de la future université de Toulouse. L'idée qui prévaut autour de ce chantier est que les établissements puissent, au sein de ce collectif, conserver leurs spécificités.

Les principes fondateurs semblent très clairs : le texte se veut collectif. Il règle un certain nombre de questions notamment sur un hypothétique transfert de personnels ou d'enveloppe financière. Ce collectif a pour objectif de faire remonter Toulouse dans le dispositif de reconnaissance des grandes universités de recherche (labellisation GUR). Il permet accessoirement de mieux faire connaissance localement.

Le risque majeur qu'identifie E. GARNIER est que si l'objectif n'est pas atteint, certains établissements vont sortir du collectif, ce qui va nous marginaliser de fait.

L'idée n'est pas d'entrer dans une démarche d'établissement public expérimental, car cette structure absorberait la COMUE. Or, les établissements ont mis des moyens dans la COMUE, de la matière grise.

K. DUVIGNAU exprime l'idée que sur la recherche, l'INSPÉ est un modèle politique de recherche pluridisciplinaire. Elle pose la question de l'impact possible sur la Maison des sciences, sur les appels au niveau de la région.

N. JESSEL confirme qu'au niveau de la recherche, l'INSPÉ fédère et peut dès lors être force de proposition.

E. GARNIER ajoute que le projet de l'UT ne se substitue pas aux projets scientifiques des établissements. Dans le cadre de la mise en place du futur SRESRI, elle veillera également à ce que l'INSPÉ prenne toute sa place. L'UT s'organisera en 6 pôles, qui sont aujourd'hui définis. 97% du pôle HSHS, c'est l'UT2J. Globalement, l'UT2J est en position de force.

B. SAINT-GIRONS s'autorise deux observations : il estime qu'aujourd'hui Toulouse et Lyon constituent deux aberrations majeures dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. Ensuite, il observe la position semble-t-il en retrait de l'université Toulouse Capitole.

- **Renouvellement d'une élue au sein du collège D.** - par Marie-France CARNUS

La directrice répond qu'il y sera procédé au renouvellement de ce membre en même temps que le renouvellement des usagers en décembre prochain.

- **Question qui provient de stagiaires d'arts plastiques** - posée en séance parle le représentant FNEC FP FO 31

Leur cours se termine le mercredi à 12h30, quand le suivant débute à 13h30 (culture commune, avec les étudiants MEEF espagnol), ce qui provoque pour certains des arrivées en retard. Ils expriment dès lors une certaine inquiétude. Ces retards leur seront-ils reprochés à un moment donné ? D'autre part, au niveau du CAPES interne Mathématiques, il ne leur serait apparemment pas possible d'être en PFFPA1, alors que titulaires d'un autre master que le MEEF. On leur a demandé de s'inscrire en MEEF et de produire en fin d'année universitaire un mémoire plutôt qu'un écrit réflexif, ce qui les interroge quelque peu.

E. GOBBE-MEVELLEC sur la première question, se demande pourquoi ils n'ont pas questionné directement les enseignants pour éventuellement décaler un cours de 1/2h.

F. GUILHEN prendra contact avec les responsables de mention pour envisager une solution.

E. GOBBE-MEVELLEC précise sur la seconde question, que chaque inscription qui déroge à la règle fait l'objet d'une concertation entre le responsable du parcours et les concernés. Le fruit de la discussion est communiqué à la scolarité et la direction émet un avis. Il est souvent plus intéressant, pour la suite de la carrière, de passer un master MEEF.

N. MAUMON rappelle le contexte : une maquette a dû être modélisée, dans un délai assez court. Se pose la question de la modélisation dans APOGEE du parcours PFFPA1. Est-il sur les mêmes modalités que la maquette actuelle ?

E. GOBBE-MEVELLEC rappelle qu'une discussion avait déjà eu lieu en fin d'année au sujet des parcours PFFPA. Il n'avait pas été possible de mettre en place une nouvelle modélisation, car ce n'était que pour un an. En accord avec le service de la scolarité, a été maintenue l'ancienne structuration PFFPA1 et PFFPA2 et d'établir un tableau de correspondance.

N. MAUMON ajoute que l'écrit réflexif demande aussi beaucoup de temps et d'engagement. Imaginer qu'il est facile, court et simple est une erreur.

*La séance s'achève à 18h15*

*La prochaine est fixée au 2 décembre à 14h*

La directrice de l'INSPE  
Toulouse Occitanie-Pyrénées



Nadine JESSEL

Le Président du Conseil d'INSPE



Bernard SAINT-GIRONS

02/12/2021